

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Gérard Gamache (membre no 36622) dans les domaines de l'électricité du bâtiment et de la protection incendie.

L'ingénieur Gamache dont le domicile professionnel est situé à Repentigny, s'est engagé à ne plus exercer dans ces domaines le 9 juin 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

